

P&G Professional – Dégraissant Désinfectant (liquide et spray)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 12/06/2014 Date de mise en ligne : 16/03/2015

Date de révision:

Version: 1.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom commercial du produit : P&G Professional – Dégraissant Désinfectant
 Code du produit : PA00161978
 Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
 Fonction ou Catégorie d'usage : Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants), Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Aulagnier – 92665 Asnières Cedex

Tel. 0800 900 251 (pour utilisateurs professionnels)
info.fr@pgprof.com / www.pgpro.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Num. d'appel d'urgence : N° d'appel d'urgence Orfila : 01 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Eye Irrit. 2 H319

Texte complet des phrases H, voir sous section 16.

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) : Attention
 Mentions de danger (CLP) : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
 Conseils de prudence (CLP) : P102 - Conserver hors de la portée des enfants.
 P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 P501 - Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucune présence de substances PBT et vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

P&G Professional – Dégraissant Désinfectant (liquide et spray)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
Alcohol	(n° CAS) 64-17-5 (Numéro CE) 200-578-6 (Numéro index) 603-002-00-5 (N° REACH) 01-2119457610-43	1 - 5	F; R11	Flam. Liq. 2, H225
Propylene Glycol Butyl Ether	(n° CAS) 5131-66-8 (Numéro CE) 225-878-4	1 - 5	Xi; R36/38	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
C9-11 Pareth-8	(n° CAS) 68439-46-3 (Numéro CE) Polymer	1 - 5	Xn; R22 Xi; R41	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318
Ethanolamine	(n° CAS) 141-43-5	< 1	Xn; R20/21/22 C; R34	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335
Benzalkonium Chloride	(n° CAS) 68391-01-5 (Numéro CE) 269-919-4	< 1	Xn; R22 C; R34 N; R50	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400 (M=10)

Texte complet des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après ingestion	: EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation	: Eternuement. Toux.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Rougeur. Gonflement. Sécheresse. Démangeaison.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Douleur. Rougeur. Gonflement. Vision brouillée.
Symptômes/lésions après ingestion	: Nausées. Vomissements. Diarrhée. Irritation des muqueuses buccales ou gastro-intestinales. sécrétion excessive.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir la section 4.1.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Aucun danger d'incendie. Non combustible.
Danger d'explosion	: Le produit n'est pas explosif.
Réactivité	: Aucune réaction dangereuse connue.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.
Protection en cas d'incendie	: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

P&G Professional – Dégraissant Désinfectant (liquide et spray)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Produits de consommation éliminés par les égouts après utilisation. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se ferme.
 Procédés de nettoyage : Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment. Quantités importantes: pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Ce matériel et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux sections 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Précautions à prendre pour une manipulation : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Voir la section 10.
 Produits incompatibles : Voir la section 10.
 Matières incompatibles : Non applicable.
 Interdictions de stockage en commun : Non applicable.
 Lieu de stockage : Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agents détergents/lavants et additifs.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Alcool (64-17-5)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets locaux, inhalation	1900 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	343 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	950 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets locaux, inhalation	950 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, orale	87 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	114 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	206 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0.96 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0.79 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	580 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	3.6 mg/kg dwt
PNEC sédiments (eau de mer)	2.9 mg/kg dwt
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0.63 mg/kg dwt
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	580 mg/l
Ethanolamine (141-43-5)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	1 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, inhalation	3.3 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	3.75 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, cutanée	0.24 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, inhalation	2 mg/m ³
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0.085 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0.0085 mg/l

P&G Professional – Dégraissant Désinfectant (liquide et spray)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Ethanolamine (141-43-5)	
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0.025 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	0.425 mg/kg dwt
PNEC sédiments (eau de mer)	0.0425 mg/kg dwt
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0.035 mg/kg dwt
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	100 mg/l

Propylene Glycol Butyl Ether (5131-66-8)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets locaux, cutanée	50 % dans le mélange
A long terme - effets systémiques, cutanée	44 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	270.5 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets locaux, cutanée	50 % dans le mélange
A long terme - effets systémiques, orale	8.75 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	33.8 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	16 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, cutanée	50 % dans le mélange
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0.525 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0.0525 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	5.25 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	2.36 mg/kg dwt
PNEC sédiments (eau de mer)	0.236 mg/kg dwt
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0.16 mg/kg dwt
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	10 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle	: Non requise dans les conditions normales d'utilisation.
Protection des mains	: Non applicable.
Protection des yeux	: Non applicable.
Protection de la peau et du corps	: Non applicable.
Protection des voies respiratoires	: Non applicable.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide.
Couleur	: limpide.
Odeur	: plaisante (parfum).
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 11
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Non mesuré.
Point de fusion	: Non mesuré.
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Non mesuré.
Point éclair	: > 60
Température d'auto-inflammation	: Non mesuré.
Température de décomposition	: Non mesuré.
Flammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de la vapeur	: Non mesuré.
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Non mesuré.
Densité relative	: Aucune donnée disponible

P&G Professional – Dégraissant Désinfectant (liquide et spray)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Densité	: 995 g/l
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: 1 cP
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Le produit n'est pas explosif

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir la section 10.1 Réactivité.

10.4. Conditions à éviter

Non requise dans les conditions normales d'utilisation.

10.5. Matières incompatibles

Non applicable.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune sous utilisation normale.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

P&G PROFESSIONAL 6.1 FLASH Desinfizierender Fettlöser

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
----------------	--------------

Alcohol (64-17-5)

DL50 orale rat	10470 mg/kg OECD 301 B
DI 50 cutanée rat	15800 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	117 mg/l/4h OECD 403
ATE (voie orale)	10470 mg/kg de poids corporel
ATE (voie cutanée)	15800 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (vapeurs)	117.000 mg/l/4h
ATE (poussières, brouillard)	117.000 mg/l/4h

Benzalkonium Chloride (68391-01-5)

ATE (voie orale)	500.00000 mg/kg
------------------	-----------------

Ethanolamine (141-43-5)

DL50 orale rat	1089 mg/kg OECD 401
DL50 cutanée lapin	1000 mg/kg
ATE (voie orale)	1089 mg/kg de poids corporel
ATE (voie cutanée)	1000 mg/kg de poids corporel
ATE (poussières, brouillard)	1.500 mg/l/4h

Propylene Glycol Butyl Ether (5131-66-8)

DL50 orale rat	3300 mg/kg
DI 50 cutanée rat	2001 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	20.1 mg/l/4h
ATE (voie orale)	3300 mg/kg de poids corporel
ATE (voie cutanée)	2001 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (vapeurs)	20.100 mg/l/4h
ATE (poussières, brouillard)	20.100 mg/l/4h

C9-11 Pareth-8 (68439-46-3)

ATE (voie orale)	500 mg/kg de poids corporel
------------------	-----------------------------

P&G Professional – Dégraissant Désinfectant (liquide et spray)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 11
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: 11
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Effets et symptômes indésirables	: Toxicité aigue: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Carcinogénité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Corrosivité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Toxicité pour la reproduction: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Sensibilisation: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Toxicité à doses répétées: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Mutagénicité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Irritation: sur base des données de préparation et des principes d'extrapolation, les critères ne sont pas atteints.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles: peau et yeux. Informations sur les effets: voir section 4.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Aucun effet indésirable connu sur le fonctionnement des sites de traitement des eaux en utilisation normale. Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Alcohol (64-17-5)	
CL50 poisson 1	15300 mg/l Pimephales promelas
CL50 autres organismes aquatiques 1	590 mg/l Spirostomum ambiguum
CE50 Daphnie 1	5012 mg/l Ceriodaphnia dubia
CL50 autres organismes aquatiques 2	4432 mg/l
ErC50 (algues)	275 mg/l OECD 201, Chlorella vulgaris
NOEC chronique poisson	245 mg/l
NOEC chronique crustacé	9.6 mg/l Daphnia magna

Benzalkonium Chloride (68391-01-5)	
CE50 Daphnie 1	= 0.016 mg/l

Ethanolamine (141-43-5)	
CL50 poisson 1	349 mg/l Cyprinus carpio
CL50 autres organismes aquatiques 1	1000 mg/l OECD 209
CE50 Daphnie 1	65 mg/l Daphnia magna
ErC50 (algues)	2.5 mg/l Selenastrum capricornutum
NOEC chronique poisson	1.2 mg/l OECD 210, Oryzias latipes

Propylene Glycol Butyl Ether (5131-66-8)	
CL50 poisson 1	560 mg/l OECD 203; Poecilia reticulata
CL50 autres organismes aquatiques 1	1000 mg/l OECD 209
CE50 Daphnie 1	1000 mg/l OECD 202; Daphnia magna
ErC50 (algues)	1000 mg/l OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata
NOEC chronique poisson	560 mg/l
NOEC chronique algues	560 mg/l OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata

12.2. Persistance et dégradabilité

Alcohol (64-17-5)	
Persistance et dégradabilité	La substance est biodégradable. Susceptible de persister.

P&G Professional – Dégraissant Désinfectant (liquide et spray)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Alcool (64-17-5)	
DBO (% de DThO)	74 % ThOD

Ethanolamine (141-43-5)	
DBO (% de DThO)	> 90 % ThOD OECD 301 A

Propylene Glycol Butyl Ether (5131-66-8)	
Biodégradation	82 %

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Alcool (64-17-5)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	1
Log Pow	-0.35 24 C, pH 7
Potentiel de bioaccumulation	Bio-accumulation non escomptée en raison du log Kow peu élevé (log Kow < 4).

Ethanolamine (141-43-5)	
Log Pow	-2.3 OECD 107, pH6.8 7.3, 25 C
Potentiel de bioaccumulation	Bio-accumulation non escomptée en raison du log Kow peu élevé (log Kow < 4).

Propylene Glycol Butyl Ether (5131-66-8)	
Log Pow	1.2

12.4. Mobilité dans le sol

Ethanolamine (141-43-5)	
Log Koc	1.167

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

P&G PROFESSIONAL 6.1 FLASH Desinfizierender Fettlöser	
Résultats de l'évaluation PBT	Aucune presence de substances PBT et vPvB.
Composant	
Alcool (64-17-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Ethanolamine (141-43-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Sodium Citrate (68-04-2)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Aucun autre effet connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Législation régionale (déchets) : L'élimination doit se faire conformément à la législation régionale.
- Recommandations pour l'élimination des eaux : Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont en conformité avec le CED. Les déchets doivent être livrés à une société approuvée d'élimination des déchets. Les déchets doivent être conservés séparément des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas jeter de déchets à l'égout. Si ceci est possible, le recyclage doit être préféré à l'élimination ou l'incinération.
. Les emballages vides, non nettoyés, doivent être éliminés comme les emballages pleins.
- Code catalogue européen des déchets (CED) : 20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses
15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Non applicable

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

P&G Professional – Dégraissant Désinfectant (liquide et spray)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

Étiquetage des composants : <5% Non-ionic surfactants; Désinfectants.

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

Recommandations du CESIO : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relative aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Sources des données : Classification et procédure utilisées pour tirer la classification de mélanges selon le règlement (CE) 1272/2008[CLP]. Méthode de calcul.

Conseils de formation : Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale) Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu, catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosion et irritation de la peau Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosion et irritation de la peau Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H311	Toxique par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
R11	Facilement inflammable
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
R22	Nocif en cas d'ingestion
R34	Provoque des brûlures
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau
R41	Risque de lésions oculaires graves
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques
C	Corrosif
F	Facilement inflammable
N	Dangereux pour l'environnement

P&G Professional – Dégraissant Désinfectant (liquide et spray)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Xi	Irritant
Xn	Nocif

SDS P&G CLP

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

Adelya, Terre d'Hygiène